



Paris, le 2 juin 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Lancement de la 2<sup>e</sup> édition du Prix « Hlm, partenaires des âgés » De nouveaux critères et une dotation financière

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Union sociale pour l'habitat (USH), les Caisses de retraites (la CNAV, la MSA et le RSI) et la Caisse des Dépôts, organisent pour la seconde année, le prix « Hlm, partenaires des âgés », destiné à récompenser les meilleures initiatives des organismes Hlm qui, par leurs actions et réalisations, contribuent à l'adaptation de la société au vieillissement.

**Pour cette seconde édition, une dotation globale de 22 000 € a été allouée par les Caisses de retraite.** Cette somme sera répartie entre les lauréats des 4 catégories retenues cette année, à savoir :

- **Habitats adaptés aux besoins liés au vieillissement**

Cette catégorie récompense la meilleure réalisation d'habitats regroupés et/ou de logements intergénérationnels, dans laquelle ont été pris en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement. Cette réalisation (ou ensemble de réalisations) devra être exemplaire sur le plan des choix architecturaux, de la localisation du programme, des aménagements intérieurs des parties privatives et des espaces collectifs, et/ou être innovante de la gestion du parc, des services proposés. Les programmes présentés devront avoir été mis en service au plus tard le 31 décembre 2014. Seront particulièrement étudiés la manière dont la qualité d'usage aura été prise en compte par l'organisme, de même que les démarches visant à associer les habitants eux-mêmes. En outre, le caractère de viabilité de l'opération sera un critère important.

Sont exclus, l'ensemble des établissements médico-sociaux (logements foyers, EHPA et EHPAD) tels que définis par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

- **Les NTIC et la domotique**

Le développement de la silver économie et l'usage de plus en plus usuel des nouvelles technologies de l'information et de la communication conduisent les organismes à équiper les logements et à doter les seniors de nouveaux équipements (télé-assistance, équipements domotiques, tablettes numériques, etc.). Le recours à ces nouvelles technologies concourt au maintien à domicile. La solvabilisation de l'accès des personnes à faibles revenus aux technologies de l'autonomie, par exemple à des bouquets de services centrés sur les dispositifs d'assistance et la domotique, a pour objet de réduire les inégalités sociales qui s'aggravent avec l'âge et d'intégrer le numérique dans les logiques d'adaptation au vieillissement.

Cette catégorie a vocation à récompenser et à promouvoir les actions engagées par les candidats dans ces différents domaines du numérique pour répondre aux besoins liés au vieillissement de leurs locataires.

- **Lien social et repérage des fragilités**

Cette catégorie récompense les actions visant à renforcer le lien social et à repérer les locataires âgés fragilisés. Ces actions peuvent être engagées de manière partenariale (convention ou autre formalisation à l'appui). Elles peuvent prendre la forme d'une aide à la vie quotidienne (animations, aides humaines, travaux,...), permettant ainsi de lutter contre l'isolement. Les initiatives peuvent être de différentes natures. Peuvent y contribuer des locataires, des bénévoles, des professionnels de l'action sanitaire et sociale, etc.

- **Un prix « Coup de Cœur »** est également prévu et son champ est laissé à la discrétion des membres du Jury parmi les projets candidatés au titre des trois catégories précédentes.



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble

GRUPE



**Cnav** Retraite & Action sociale  
Sécurité sociale

30% des locataires du parc social ont plus de 60 ans, une proportion qui devrait encore augmenter dans les années à venir compte tenu du vieillissement de la population. Le souhait majoritairement exprimé par les séniors est de rester le plus longtemps possible chez eux. L'adaptation des logements hlm aux problématiques du vieillissement participe à cet objectif auquel les bailleurs sociaux souhaitent être pleinement impliqués : produire une offre de logements abordables et adaptés aux besoins des séniors, adapter le patrimoine existant, constituent donc un des enjeux des prochaines années. Il s'agit d'offrir un environnement sécurisant, un cadre de vie adapté et une proximité des services et des commerces, indispensables au bien vieillir.

Avec ce prix, les organisateurs entendent encourager les initiatives des bailleurs sociaux en la matière, à l'approche de la publication du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Le prix « Hlm, partenaires des âgés », permet également de capitaliser sur les actions menées par les bailleurs sociaux, afin d'alimenter les réflexions menées par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les bailleurs sociaux peuvent candidater jusqu'au 26 juin 2015, minuit. Le prix « HLM, partenaires des âgés » sera remis lors du 75<sup>e</sup> Congrès de l'Union sociale pour l'habitat qui se déroulera les 22, 23 et 24 septembre à Montpellier.

- **Pour en savoir plus sur le prix et consulter le règlement complet :** <http://www.hlm-partenairesages.fr/>

**Contacts presse :**

- DGCS : Chimène Mandrin – [chimene.mandrin@social.gouv.fr](mailto:chimene.mandrin@social.gouv.fr) - Tél. : 01 40 56 82 03 - [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)
- USH : Joachim Soëtard / Christine Dalle - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 70
- CNAV : Frédérique Garlaud - Responsable du service presse – [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr) - Tél. : 06 29 70 20 21
- Caisse des Dépôts : Patricia Blanchandin – Responsable de la communication du fonds d'épargne – [patricia.blanchandin@caissedesdepots.fr](mailto:patricia.blanchandin@caissedesdepots.fr) – 01 58 50 68 72

**L'Union sociale pour l'habitat (USH)** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 755 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2013, 106 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : environ 12 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 80 000 salariés. **Pour en savoir plus :** [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)

**L'Assurance retraite, la MSA et le RSI** s'engagent dans le cadre de leur convention « la Retraite pour le bien-vieillir » à développer les résidences autonomes adaptées au vieillissement, notamment en participant au financement de leur construction, de leur rénovation et de leur équipement. Les aides des trois régimes de retraite dépendent de la nature des travaux et se présentent sous la forme de subventions ou de prêts sans intérêt. En 2013, 245 projets ont été soutenus et plus de 80 millions d'euros de prêts à taux zéro accordés pour financer les lieux de vie collectifs. L'Assurance retraite (Cnav, Carsat...) gère la retraite du régime général. La MSA est l'organisme de protection sociale obligatoire du secteur agricole. Le RSI assure la protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités. Pour en savoir plus : [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)

**Le groupe Caisse des Dépôts** - La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. <http://www.caissedesdepots.fr>